

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00236 Numéro SIREN : 829 130 178 Nom ou dénomination : A L'AUBE DE TROYES
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt 4650

A L'Aube de Troyes

Bilan simplifié

Du 01/01/2022 au 31/12/2022



GREFFE

16 OCT. 2023

État exprimé en €

		31/12/2022			
ACTIF		Brut		Amortis.	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010		012	
	incorporelles : - Autres	014		016	
	Immobilisations corporelles	028	13 533,73	030	4 353,22
	Immobilisations financières (1)	040		042	
	Total I (5)	044	13 533,73	048	4 353,22
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
	Marchandises	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	- Clients et comptes rattachés	068		070	
	Créances (2) : - Autres (3)	072	308,21	074	308,21
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 242,93	086	2 242,93
	Charges constatées d'avance	092		094	
	Total II	096	2 551,14	098	0,00
Total général (I+II)		110	16 084,87	112	4 353,22
PASSIF					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120			100,00
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées	130			
	Autres réserves	132			
	Report à nouveau	134			-6,80
	Résultat de l'exercice	136			18,60
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			111,80
Provisions pour risques et charges		Total II	154		0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	11274,37	172	11 619,85
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176			11 619,85
Total général (I+II+III)					180

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Certifié conforme

Tillier Sonia

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 1er Juin 2023

Le 1^{er} Juin à 12H30, les actionnaires de la société SAS A l'Aube de TROYES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé 105 Avenue Gallieni 10300 Sainte SAVINE, immatriculée au RCS de Troyes, sous le numéro 829 130 178, se sont réunis à Sainte Savine, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 15 Mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme Sonia TILLIER, présidente de la société.

Mme Sonia TILLIER est désignée comme secrétaire de la séance.

La présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 4 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

La discussion est ouverte :

Plus d'impact du COVID

(
ST

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les *bénéfices* de l'exercice, qui se montent à 18,60 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à 17 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 17 des statuts, par *Sonia TILLIER* pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

La Présidente

01 juin 2023



Tillier Sonia